



Commission des dynamiques territoriales

70000 - Aménagement du territoire

Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de SIEWILLER

Rapport n° CP/2018/006

Service gestionnaire :

L6 - Inclusion, développement, emploi

Résumé :

Le Département est consulté sur la révision des plans locaux d'urbanisme (PLU) sur le territoire bas-rhinois, au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA) aux documents d'urbanisme.

La Commune de Siewiller a finalisé son projet et, conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, le projet de PLU arrêté a été transmis au Département, pour qu'il fasse connaître son avis, en tant que PPA.

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'émettre un avis du Département sur le projet de PLU de la commune de Siewiller.

1. Contexte

La Commune de Siewiller, appartenant au canton d'Ingwiller et comptant 390 habitant en 2015, a prescrit l'élaboration de son PLU le 24 juin 2011 et a arrêté son projet de PLU le 15 septembre 2017.

2. Projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Siewiller

Le projet de PLU propose d'organiser une urbanisation future économe en espace pour préserver l'environnement, le cadre de vie des habitants et permettant tout à la fois le développement des entreprises existantes et l'accueil de nouvelles activités.

L'ensemble des orientations du projet de PLU est en cohérence avec les enjeux du Département, et plus précisément :

Concernant les orientations en matière de développement urbain

En faisant le choix de se développer sans aucune zone d'extension, c'est-à-dire sans consommer de nouveaux espaces agricoles et naturels, la Commune de Siewiller a privilégié un développement économe et compact de son tissu urbain.

En effet, le projet de PLU reconnecte l'ensemble des zones bâties du village, stoppe l'urbanisation rue des Tuileries, optimise le potentiel de l'enveloppe urbaine existante par densification du cœur de village, par comblement des dents creuses, par renouvellement urbain ainsi que par la mobilisation des logements vacants.

Concernant les orientations en matière d'habitat

Sans extension et en densifiant l'enveloppe urbaine, le projet de PLU s'attache à poursuivre un développement raisonné de l'habitat qui favorise une diversité de la typologie des logements (petits collectifs, habitat intermédiaire et logements de petites tailles) afin de répondre aux attentes des populations les plus jeunes et les plus âgées, et maintient une offre de logements locatifs (aidés et privés) adaptés pour les ménages aux revenus modestes.

Ces orientations s'inscrivent en cohérence avec les enjeux de la politique territorialisée de l'habitat que le Département déploie depuis 2009 via le Plan Départemental de l'Habitat à l'échelle des Schémas de cohérence territoriale.

Concernant les enjeux paysagers et environnementaux

Le projet de PLU préserve de l'urbanisation les paysages environnants et le patrimoine naturel : terres cultivées, prairies en fond de vallon, cordons végétaux le long de cours d'eau, vergers et forêt.

Par ailleurs il préserve et valorise l'armature écologique du territoire pour ses intérêts biologiques ainsi que pour le cadre de vie des habitants, et ainsi protège les secteurs à forte sensibilité environnementale (zone humide remarquable, Natura 2000) et maintient les corridors écologiques permettant le déplacement des espèces entre les réservoirs de biodiversité.

3. Proposition d'avis du Département

Il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune de Siewiller dont les orientations s'inscrivent pour l'ensemble en cohérence avec les enjeux du Département.

Le projet de PLU de la Commune de Siewiller a été présenté le 1^{er} février 2018 aux membres de la Commission territoriale Ouest et a recueilli un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Siewiller qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Strasbourg, le 08/02/18

Le Président,



Frédéric BIERRY